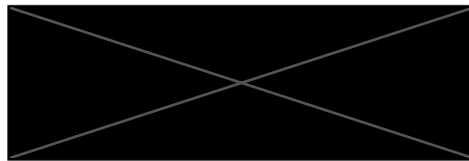




Mons, le 20/01/2025



Concerne : Attribution d'un numéro suite à la transformation d'un immeuble existant rue du Hautbois 37 et cadastré H721.

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande d'attribution de numéro pour un nouveau logement situé à l'angle de la rue du Hautbois et de la rue des Epingliers à 7000 Mons, parcelle cadastrale H721.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que ce logement portera le numéro :

17, rue des Epingliers 7000 Mons

Nous vous informons que l'article 61 du règlement général de police ordonne : « Toute personne est tenue d'apposer sur son immeuble, de manière visible de la voie publique, le(s) numéro(s) d'ordre imposé(s) par l'administration communale. Les immeubles doivent être munis de boîtes aux lettres, ainsi que de sonnettes accessibles depuis la voie publique et identifiables (mentionnant clairement l'occupant et sa position dans l'immeuble...) »

En cas d'immeubles à appartements multiples, cette obligation incombe au propriétaire ou au gestionnaire de l'immeuble.

Si l'immeuble est en retrait de l'alignement, l'administration communale peut imposer la mention du (des) numéro(s) à front de voirie. »

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par délégation,

La Cheffe de division,

Béatrice Depotter



Pour le Bourgmestre,

L'Echevin délégué,

Achille Sakas

Ville de Mons
Stéphanie Bauduin
Service I.C.A.R.
Etat-Civil - Population
Rue Buisseret, 2
B-7000 Mons
Tél. +32 (0) 65 40 54 32
stephanie.bauduin@ville.mons.be
www.mons.be

